

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 12 août 1988

La séance est ouverte à 10 heures.

---

*Prières*

---

[Traduction]

**M. le Président:** Je voudrais avoir l'attention de la Chambre un instant avant que nous n'entreprenions nos travaux. Comme les députés le savent, à la suite de l'ordre du jour, je rendrai une décision sur au moins certains des amendements qui ont été présentés. Je veux attendre un instant jusqu'à ce qu'une copie du document en question puisse être remise aux leaders parlementaires. Sauf erreur, nous en avons des copies. Je vais juste attendre un instant. Passons à l'ordre du jour.

[Français]

La version française sera disponible bientôt.

---

### ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

#### LA LOI DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA-ÉTATS-UNIS

##### MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre entreprend l'étude du projet de loi C-130, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, dont un comité législatif a fait rapport sans propositions d'amendement.

**M. le Président:** Je voudrais formuler plusieurs observations préliminaires.

[Français]

Je regrette beaucoup, mais nous n'avons pas encore la version française, et le problème est dû à la traduction, parce que, hier soir, le Président et les greffiers de la Chambre ont dû travailler très tard, ce qui a été nécessaire considérant le nombre des amendements soumis. J'espère que les députés comprendront bien la situation.

La parole est à l'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier).

**M. Gauthier:** Sur une question de principe fondamental, je reconnais que les greffiers de la Chambre ont travaillé très tard à cause du fait qu'il y a eu des amendements, quelque cent amendements déposés par les députés, mais je crois qu'il

est normal pour ce Parlement de fonctionner avec des documents dans les deux langues officielles. D'ailleurs, on a récemment adopté le projet C-72 qui exige du gouvernement que tout document déposé à la Chambre le soit dans les deux langues officielles. Il est difficile pour certains députés unilingues de suivre le débat. Je comprends que nous avons l'interprétation simultanée, mais il est tout de même injuste envers ces députés qu'ils aient à traiter avec un document unilingue anglais, quand on sait très bien qu'ils pourraient mieux comprendre et peut-être mieux suivre les délibérations si on l'avait en français.

Je recommande à la Présidence d'attendre peut-être quelques minutes encore pour qu'une traduction soit disponible pour tous les députés afin qu'on maintienne, ici à la Chambre, le principe fondamental, et qu'on puisse travailler ici en anglais ou en français avec des documents disponibles pour tout le monde.

• (1010)

[Traduction]

**M. Riis:** Monsieur le Président, je veux joindre ma voix à celle du député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier). Il s'agit d'un débat important et votre décision revêtra la plus grande importance pour ce qui est de la façon dont nos délibérations se dérouleront au cours des prochains jours. Je pense qu'il convient que nous ayons le document en question dans les deux langues officielles.

Puis-je proposer, étant donné que vous avez signalé que la traduction arrivera bientôt, que nous ajournions nos travaux en attendant le document, afin que nous puissions comme il se doit lire le compte rendu de votre décision dans l'une ou l'autre des deux langues officielles.

**M. Lewis:** Monsieur le Président, à l'instar des autres députés, je dois naturellement m'en remettre à vous. Il est commode pour les députés d'avoir les décisions préliminaires dans les deux langues officielles. Je pense qu'il suffirait que vous donniez simplement lecture de votre décision sans fournir de copies provisoires.

Nous pouvons, cependant, faire l'une des deux choses suivantes. Vous pourriez lire les deux premiers paragraphes de votre décision. Sauf erreur, il s'agit fondamentalement de déclarer que les motions n<sup>os</sup> 1, 61 et 65 sont recevables et seront débattues ensemble, et de poursuivre à partir de là.

**M. le Président:** J'hésite à interrompre l'honorable ministre d'État, mais à mon avis, tant que la présidence n'aura pas rendu une décision, nous ne devrions pas discuter de la copie qui a été remise aux leaders parlementaires par courtoisie, bien entendu. Je vais permettre au ministre de poursuivre.